

Cet itinéraire n'est pas accessible en raison d'un souci technique du Conservatoire, nous vous remercions pour votre compréhension

Quelques belles maisons anciennes, un aérodrome en proximité immédiate, une auberge en plein cœur de village, un étang agréable aussi bien pour la pêche et les pique-niques et un espace naturel sensible...Voici un itinéraire qui invite à mieux connaître le village de Chavannes.



Trace n° 20760408

Durée	3h 10	Difficulté	Moyenne
Distance	10,92 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	8 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	8 m	Commune	Chavannes (18190)
Point haut	171 m		
Point bas	158 m		

Description

Vous pourrez vous garer entre la mairie et l'Église Sainte-Anne.

Suivre le parcours n°12 signalé lorsque d'autres circuits se rencontrent - les autres numéros correspondant à d'autres circuits sur les communes voisines.

(D/A) Descendez en prenant la direction l'Espace Naturel Sensible du Marais de Chavannes, .

(1) Arrivé à l'étang, poursuivez sur votre gauche pour longer le Marais de Chavannes.

(2) En bout de marais, rejoignez à gauche, le sentier le long du Ruisseau de Chevrier et continuez jusqu'à les Fontaines Neuves.

(3) Prenez le premier sentier rectiligne sur la droite et débouchez sur la route de Châteauneuf-sur-Cher (D14).

(4) Empruntez-la à gauche **avec prudence** sur une centaine de mètres, dirigez-vous à droite sur la première route et dépassez deux petits bois

(5) Juste après, obliquez sur le sentier à droite et, au carrefour, poursuivez tout droit sur un sentier jusqu'à la prochaine route.

(6) Virez sur votre droite sur la D130 et poursuivez **avec prudence** jusqu'au "cédez le passage" de la D14. Effectuez une droite/gauche pour traverser la départementale **avec prudence**.

(7) Reprenez la petite route tout de suite à gauche. Passez le lieu-dit Le Plaix. Quittez la route avant le virage à droite pour aller à gauche sur quelques mètres.

(8) Empruntez le prochain sentier sur la droite durant 1 km environ, à la bifurcation rencontré, juste avant un bois, tournez à droite pour rejoindre la D37.

(9) Virez à droite sur cette route puis tournez à gauche à la première route.

(10) Au bout de la route, dirigez vous tout de suite à droite pour retraverser l'Espace Naturel Sensible Le Marais de Chavannes et regagner l'église et la mairie (**D/A**).

Points de passages

- D/A Église Sainte Anne et mairie**
| N 46.852558° / E 2.375993° - alt. 163 m - km 0
- 1 Étang**
| N 46.850101° / E 2.373433° - alt. 162 m - km 0.34
- 2 Espace Naturel Sensible**
| N 46.848505° / E 2.371205° - alt. 158 m - km 0.64
- 3 Les Fontaines Neuves**
| N 46.847143° / E 2.362577° - alt. 161 m - km 1.35
- 4 D14**
| N 46.854665° / E 2.357978° - alt. 163 m - km 2.26
- 5 Bifurction après les deux bosquets**
| N 46.862737° / E 2.364094° - alt. 168 m - km 3.76
- 6 D130**
| N 46.864422° / E 2.386469° - alt. 170 m - km 5.51
- 7 D14**
| N 46.854827° / E 2.38609° - alt. 163 m - km 6.62
- 8 Lieu-dit Le Plaix**
| N 46.85165° / E 2.388603° - alt. 166 m - km 7.06
- 9 D37**
| N 46.841886° / E 2.379336° - alt. 166 m - km 9.1
- 10 Bifurcation**
| N 46.844773° / E 2.373145° - alt. 164 m - km 9.93
- D/A Église Sainte Anne et Mairie**
| N 46.852615° / E 2.375936° - alt. 163 m - km 10.92

Informations pratiques

Le Marais de Chavannes est un Espace Naturel Sensible qui présente une végétation luxuriante.

Un cheminement balisé vous est proposé d'avril à septembre.

Nous vous recommandons de vous équiper de chaussures fermées pour cette randonnée.

Office de Tourisme Lignièrès Berry Tourisme
32 grande rue 18160 LIGNIERES
02 48 60 20 41

Bureau d'Information Touristique
2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER
02 48 60 88 67

accueil@lignieresenberry-tourisme.fr
www.lignieresenberry-tourisme.fr

A proximité

Une maison fort ancienne, prieuré-manoir de la fin du XVIe siècle, avec porche d'entrée sous pigeonier rectangulaire est à admirer derrière la mairie.

L'Église Sainte-Anne date du XIe siècle. Ayant été détruite durant les guerres de religion dans la seconde moitié du XVIe, elle fut reconstruite entièrement et seule le porche occidental de l'ancien édifice en a été conservé. Ouverte pour les Journées du Patrimoine

L'Étang du Marais de Chavannes permet une halte agréable pour un pique-nique ou un moment pêche (toilettes et jeux pour enfants)

L'Espace Naturel Sensible : Téléchargez l'application Balade ENS18 afin de bénéficier de toutes les informations liées à ce site naturel très rare.

L' Auberge de Chavannes est une halte gourmande pour les midis du lundi au vendredi.

Vous pourrez également en profiter pour vous offrir un rafraîchissement.

Tel: 02 48 82 00 49

L'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher est situé tout à côté de ce parcours.

L'association propose des baptêmes de l'air et des cours de pilotage, sur demande.

02 36 24 56 30 / 06 11 14 16 96 - www.aeroclubchateauneuf.fr

Hébergements :

Prégirault - Saint Loup des Chaumes : www.chateaudepregirault.com/fr

Le Castelnautte : www.castelnautte.fr

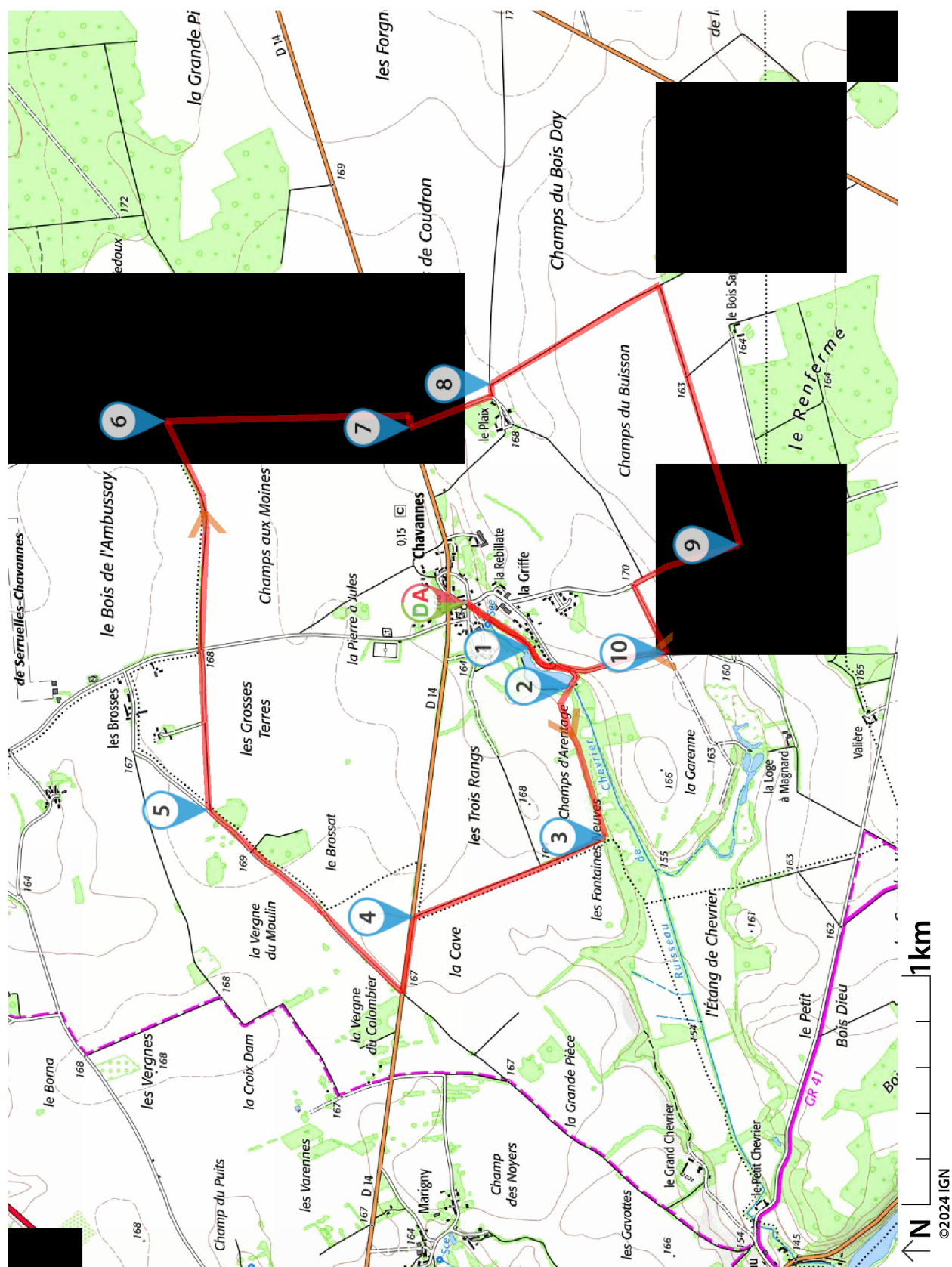
Le Colbert : www.gitechateauneuf.com

Le camping de Châteauneuf-sur-Cher : chateauneufsurcher.fr/tourisme/camping-gîtes/camping/

Plus d'hébergements sur www.lignieresenerry-tourisme.fr

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-marais-de-chavannes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



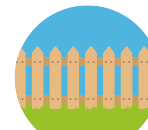
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.